

# CORONAVIRUS,

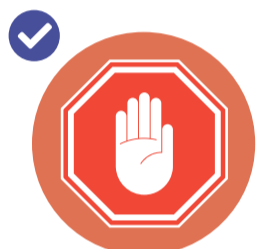
## ADOPTER LES RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER DANS LES BUREAUX, DÉPÔTS, ATELIERS DU BTP



Le télétravail n'est plus la norme, mais reste une solution à privilégier de manière alternée.



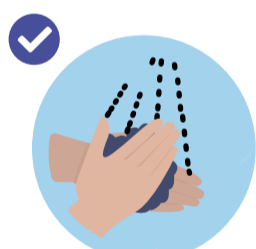
La distance d'un mètre entre les personnes, doit être matérialisée (marquage au sol).  
A défaut port du masque.



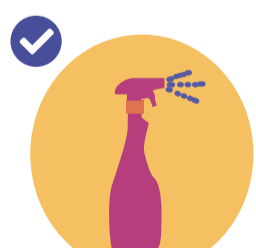
L'accès aux espaces et salles de réunion est limité, leurs capacités d'accueil sont indiquées à l'entrée.



Nettoyez les surfaces de contact fréquent toutes les deux heures et lieux collectifs au minimum deux fois par jour : poignées de porte, tables, comptoirs, sols...



La localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible à chaque entrée.



Des produits désinfectants et gels hydroalcooliques sont mis à disposition dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact.



Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.